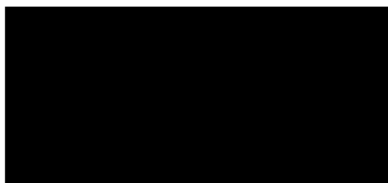


PAR COURRIEL

Québec, le 21 janvier 2026



Numéro de dossier : 2601005-416

Monsieur,

La présente a pour objet le suivi de votre demande d'accès reçue en date du 8 janvier 2026 visant à obtenir copie des documents concernant :

1. Le nombre d'employés du ministère de la Culture et des Communications (MCC) dans le département des technologies de l'information ;
2. La masse salariale annuelle des employés du MCC dans le département des technologies de l'information ;
3. Le nombre de personnels qui effectuent des tâches pour le département des technologies de l'information du MCC via une firme ou une compagnie externe en sous-traitance ou en contrat avec le Ministère ;
4. Les coûts annuels reliés à ces contrats en sous-traitance pour des travailleurs des technologies de l'information qui effectuent des tâches pour le MCC via une firme ou une compagnie externe.

Nous avons procédé à l'examen de votre demande. Pour le premier point, en date du 9 janvier 2026, la Direction des technologies de l'information (DTI) comptait un total de 32 employés, soit deux (2) étudiants, trois (3) cadres, cinq (5) techniciens et 22 professionnels.

Pour les points 2 à 4 de votre demande, vous trouverez jointes à la présente lettre des copies des documents visés que nous détenons et qui peuvent vous être communiqués. Il est à noter que la masse salariale tient compte de l'ensemble des employés de la DTI depuis le début de l'exercice financier 2025-2026, ainsi que de la projection des employés en poste jusqu'à la fin de l'année financière.

...2

Conformément aux articles 51 et 135 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.R.Q., c. A-2.1), nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-jointe une note explicative à ce sujet.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos meilleures salutations.

L'équipe de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels,

p. j.